



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
fixant la composition de la Commission Départementale
d'Orientation de l'Agriculture
et de sa Section « Economie et Structures »**

**Le Préfet du Calvados
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi d'orientation agricole n° 99-574 du 9 juillet 1999 modifiée et notamment son article 2,

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles R.313-1 à R.313-8 et R.511-6,

VU le décret n°2000-139 du 16 février 2000 fixant les conditions de représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains comités, commissions ou organismes modifiant le décret n°90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

VU l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2006 instituant la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture,

VU le résultat des élections à la Chambre d'agriculture de janvier 2019,

VU l'arrêté préfectoral du 26 février 2019 reconnaissant les organisations syndicales agricoles habilitées à siéger dans les commissions et organismes,

VU l'arrêté préfectoral en vigueur portant délégation de signature à M. Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados,

VU l'arrêté préfectoral en vigueur relatif à la subdélégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados à ses agents,

VU les sollicitations et propositions des différents représentants,

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture

La Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture est présidée par le Préfet du Calvados ou son représentant. Elle est composée comme suit :

- 1 - le Président du Conseil Régional ou son représentant,
- 2 - le Président du Conseil Départemental ou son représentant,
- 3 - le Maire de Pont l'Évêque ou son représentant, en tant que président d'un établissement public de coopération intercommunale ayant son siège dans le département,
- 4 - le Directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ou son représentant,
- 5 - le Directeur départemental des finances publiques du Calvados, ou son représentant,
- 6 - trois représentants de la Chambre départementale d'agriculture :

Titulaires

M. Jean-Yves HEURTIN
M. Nicolas DECLOMESNIL
M. James LOUVET

Suppléants

M. Clément LEBRUN
Mme Astrid GRANGER,
Mme Claude ADAM DE BOEVER
M. Arnaud GILLES
M. Daniel COURVAL
Mme Mathilde VERMES

- 7 - le président de la caisse de mutualité sociale agricole Côtes Normandes ou son représentant,
- 8 - deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture :

8.1. au titre des entreprises agroalimentaires non coopératives

Titulaire

M. Christophe MONTAGU

Suppléant

M. Alain LE BOULANGER

8.2. au titre des entreprises coopératives

Titulaire

M. Philippe LEVILLAIN

Suppléants

M. Emmanuel JEANNE
M. Didier LAUNAY

- 9 - huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles :

9.1. au titre de la F.D.S.E.A. – J.A. du Calvados

Titulaires

M. Christophe MACE
M. Xavier HAY
M. Philippe MARIE
M. Alexis SOULAS (JA)
M. Alexis GOULET (JA)

Suppléants

M. Geoffroy DE LESQUEN
M. Jean-Philippe MOURNAUD
M. Loïc BAILLIEUL
M. David HASTAIN
M. Thomas PELLETIER

Mme H  l  ne DESTIGNY
M. Antoine BOSSUYT (JA)
M. Alban BREHON (JA)
M. Jean-Baptiste FILMONT (JA)
Mme   lise HEBERT (JA)

9.2. au titre de l'URDAC – Coordination Rurale du Calvados

Titulaires

M. Jean-Pierre BLOUIN
M. Jean-Jacques PESQUEREL

Suppl  ants

M. Etienne DESCHAMPS
M. Claude ROHEE
M. Jacky TOULLIER
M. Christophe VOIVENEL

9.3. au titre de la Conf  d  ration Paysanne du Calvados

Titulaire

M. Ga  l CROQUEVIELLE

Suppl  ant

M. Baptiste MERCHER

10 - un repr  sentant des salari  s agricoles des exploitations agricoles

Titulaire

M. Jean MOUILLARD

Suppl  ants

M. Eric CHAUDET

11 - deux repr  sentants de la distribution des produits agroalimentaires :

11.1. grandes et moyennes surfaces

Titulaire

M. Bertrand DECLOMESNIL

Suppl  ante

Mme Isabelle LAISNE-LATOUCHE

11.2. commerce ind  pendant de l'alimentation

Titulaire

M. Thierry LHUILLERY

Suppl  ant

non d  sign  

12 - un repr  sentant du financement de l'agriculture

Titulaire

Mme Christine HOFACK

Suppl  ant

M. G  rard GIROT

13 - un repr  sentant des fermiers m  tayers

Titulaire

M. Marc BUON

Suppl  ants

M. Bertin GEORGE
M. Denis LELOUVIER

14 - un représentant des propriétaires agricoles

Titulaire

M. André ACHARD de LA VENTE

Suppléant

M. Antoine des NOËS

15 - un représentant de la propriété forestière

Titulaire

M. Louis-René de LESQUEN

Suppléant

M. Daniel DUYCK

16 - deux représentants d'associations de protection de la nature ou d'organismes gestionnaires, de milieux naturels, de la faune et de la flore agréés

16.1. au titre du Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Basse-Normandie (GRAPE)

Titulaire

M. François RIBOULET

Suppléant

M. Michel HORN

16.2. au titre du Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature (CREPAN)

Titulaire

Mme Claudine JOLY

Suppléants

M. Joël GERNEZ
Mme Arlette SAVARY

17 - un représentant de l'artisanat

Titulaire

M. Vincent PASTRE

Suppléant

M. Jean-Jacques CORBIN

18 - un représentant des consommateurs

Titulaire

M. Claude BERGER-FREMY

Suppléants

Mme Anne FAUVEL
M. Guy BERNAGOU

19 - deux personnes qualifiées

Titulaire (Fédération des CUMA de Basse-Normandie)

M. Stéphan BREHON

Suppléants

M. Franck LABARRIERE
M. Rodolphe LORMELET

Titulaire (AGRIAL)

M. Philippe MARIE

SuppléantsM. Éric LEMONNIER
M. Pascal LEBRUN**ARTICLE 2 : Composition de la Section "Economie et Structures"**

La section « économie et structures » de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture est présidée par le Préfet du Calvados ou son représentant. Elle est composée comme suit :

- le Président du Conseil Régional ou son représentant,
- le Président du Conseil Départemental ou son représentant,
- le Directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ou son représentant,
- le Directeur départemental des finances publiques du Calvados, ou son représentant,
- le Président de la Chambre d'Agriculture du Calvados ou son représentant,
- huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles :

1 - au titre de la F.D.S.E.A. - J.A. du Calvados**Titulaires**M. Philippe MARIE
M. Xavier HAY
M. Geoffroy DE LESQUEN
M. Alexis SOULAS (JA)
M. Alexis GOULET (JA)**Suppléants**M. Thomas PELLETIER
Mme Hélène DESTIGNY
M. Loïc BAILLIEUL
M. David HASTAIN
M. Christophe MACE
M. Jean-Philippe MOURNAUD
M. Antoine BOSSUYT (JA)
M. Alban BREHON (JA)
M. Jean-Baptiste FILMONT (JA)
Mme Élise HEBERT (JA)**2 - au titre de l'URDAC – Coordination Rurale du Calvados****Titulaires**M. Étienne DESCHAMPS
M. Jacky TOULLIER**Suppléants**M. Jean-Jacques PESQUEREL
M. Jean-Pierre BLOUIN
M. Claude ROHEE
M. Christophe VOIVENEL**3 - au titre de la Confédération Paysanne du Calvados****Titulaire**

M. Gaël CROQUEVIELLE

Suppléant

M. Baptiste MERCHER

Les autres membres appelés à siéger sont :

1 - deux représentants de la Chambre Départementale d'Agriculture

Titulaires

M. Nicolas DECLOMESNIL
M. Daniel COURVAL

Suppléants

Mme Claude ADAM DE BOEVER
M. Arnaud GILLES
Mme Mathilde VERMES
Mme Aurélie MOURNAUD.

2 - le Président de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Côtes Normandes ou son représentant

3 - deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture

3.1. au titre des entreprises agroalimentaires non coopératives

Titulaire

M. Christophe MONTAGU

Suppléant

M. Alain LE BOULANGER

3.2. au titre des entreprises coopératives

Titulaire

M. Philippe LEVILLAIN

Suppléants

M. Emmanuel JEANNE
M. Didier LAUNAY

4 - un représentant des salariés agricoles des exploitations agricoles

Titulaire

M. Jean MOUILLARD

Suppléants

M. Eric CHAUDET

5 - un représentant du financement de l'agriculture

Titulaire

Mme Christine HOFACK

Suppléant

M. Gérard GIROT

6 - un représentant des fermiers métayers

Titulaire

M. Bertin GEORGE

Suppléants

M. Denis LELOUVIER
M. Marc BUON

7 - un représentant des propriétaires agricoles

Titulaire

M. André ACHARD de La VENTE

Suppléant

M. Antoine des NOËS

8 - un représentant de la propriété forestière

Titulaire

M. Louis-René de LESQUEN

Suppléant

M. Daniel DUYCK

9 - deux personnes qualifiées

Titulaire (Fédération des CUMA de Normandie Ovest)

M. Rodolphe LORMELET

Suppléants

M. Stéphan BREHON
M. Franck LABARRIERE

Titulaire (AGRIAL)

M. Philippe MARIE

Suppléants

M. Eric LEMONNIER
M. Pascal LEBRUN

ARTICLE 3 : sont désignés comme experts permanents aux réunions de la section « Économie et Structures » de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture :

- le Président du Centre d'Économie Rurale France Calvados ou son représentant,
- le Directeur de la SAFER de Normandie ou son représentant,
- le Directeur du Crédit Agricole de Normandie ou son représentant,
- le Directeur du Crédit Mutuel de Normandie ou son représentant,
- le Directeur du Centre de Formation Professionnelle Pour Adultes Le Robillard ou son représentant,
- le Directeur de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles, Les Champs de Tracy ou son représentant.

ARTICLE 4 : la Section « Économie et Structures » exerce les compétences déléguées par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture pour émettre un avis sur tous les dossiers individuels relatifs :

- aux demandes d'autorisation sollicitées en application des articles L.331-2 et L.331-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime,
- aux aides individuelles attribuées en application du Plan de Développement Rural engageant des crédits de l'État et, notamment les décisions individuelles accordant ou refusant les aides à l'installation des jeunes agriculteurs.

ARTICLE 5 : les avis émis par la Section « Économie et Structures » de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture sont pris à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 : toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 7 : le secrétaire général de la préfecture du Calvados et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le 26/08/2022

Pour le préfet et par délégation,
La cheffe du service agricole,



Sophie DELAERE